

Résolution présentée par la délégation de

Interpol

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Protection des frontières pour prévenir l'immigration illégale

L'Assemblée Générale,

Considérant que l'immigration illégale peut avoir des conséquences graves, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, en créant des pressions sur les ressources, en alimentant la criminalité et en exposant les migrants à des risques énormes ;

Rappelant le rôle crucial d'Interpol dans la coordination de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale ;

Notant que le renforcement des frontières est une mesure légitime pour contrôler l'immigration illégale, mais qu'il doit être effectué dans le respect des droits de l'homme, du droit international et des obligations en matière de protection des réfugiés ;

Soulignant l'importance de protéger les droits des migrants et de veiller à ce que les procédures de renvoi respectent les obligations en matière de droit international et de protection des réfugiés,

Décide la mise en place de mesures dans le but :

- de renforcer la coopération et l'échange d'informations en lien avec le contrôle des frontières entre les pays membres
- de mettre en place des équipes policières conjointes en collaboration avec Interpol afin de patrouiller et surveiller les régions vulnérables
- la construction de limites physiques dans certains points géographiques capitaux
- d'allouer les ressources financières nécessaires aux autorités compétentes comme Interpol pour mettre en œuvre ce projet ambitieux mais crucial au bien-être des populations ainsi qu'à la promotion de la sécurité et de la paix internationale
- d'encourager la communauté internationale à investir dans le développement des pays d'origine et de transit, particulièrement en matière de sécurité, afin d'adresser les causes profondes de l'immigration illégale
- d'assurer la détermination d'Interpol à continuer à jouer un rôle actif dans la coordination et la promotion de la coopération entre les pays en matière de lutte contre l'immigration illégale

Le texte français fait foi